Bulletin d'inscription

☐ OUI, je souhaite participer à la formation ayant pour thème ***Journée Compétence - Le référent déontologue en établissement de santé : rôle et missions :***
6 et 7 juin 2024, distanciel, 790€ TTC

☐ OUI, je souhaite participer à la formation ayant pour thème ***Journée Compétence - Le référent déontologue en établissement de santé : rôle et missions*** **:**
7 et 8 novembre 2024, distanciel, 790€ TTC

☐ **J'ai bien pris note des conditions d'annulation*.**

(NB : le nombre de places est limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée**)

Vos coordonnées

Établissement.....

Adresse.....

.....

CP..... Ville.....

***Stagiaire Nom*, Prénom**.....

Fonction.....

E-mail.....

***Responsable formation Nom*, Prénom**.....

Tél. ..... Fax.....

E-mail.....

Cachet :

Date:
Signature:

Inscriptions :

- par courrier : retournez ce bulletin à LEH Formation : 253-255, cours du Maréchal-Gallieni - 33000 Bordeaux
- par courriel : formation@leh.fr
- par télécopie: 05 57 57 08 69
- en ligne : www.leh.fr/formation

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Bulletin d'inscription à retourner par courrier affranchi à l'adresse indiquée au verso ou par télécopie au 05 57 57 08 69

Le présent bulletin d'inscription vaut acte d'engagement dès signature.

** Conditions d'annulation : les frais d'inscription seront facturés en cas d'annulation la veille de la formation, ou le jour même, ou en cas de non-présentation à la formation. Toute annulation devra être confirmée par courrier recommandé avec accusé de réception reçu par LEH Formation au moins 10 jours ouvrés avant la formation. Les remplacements sont admis, sans frais et à tout moment.*
***Cachet de la poste ou date d'émission de la télécopie ou de l'email faisant foi.*

Contact
Tél. 05.57.57.08.68
Fax 05.57.57.08.69
formation@leh.fr

Numéro d'existence en qualité d'organisme de formation :
11753475275
SIRET : 434 161 741 00013

LEH Formation

Ressources Humaines

JOURNÉE COMPÉTENCE - LE RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ : RÔLE ET MISSIONS

Jeudi 6 et Vendredi 7 Juin 2024
Formation en distanciel

Jeudi 7 et Vendredi 8 Novembre 2024
Formation en distanciel

Groupe LEH *un groupe d'experts au service des professionnels de santé*
Édition Formation Conseil Évènement

Journée Compétence - Le référent déontologue en établissement de santé : rôle et missions

Pré-requis

Aucun pré-requis exigé

Objectifs pédagogiques

- Être en capacité de répondre aux demandes portant sur les droits des agents et repérer les manquements aux obligations à partir de l'analyse concrète de la réglementation modifiée
- Être en mesure de maîtriser les définitions et les concepts pour déterminer si les demandes ou attitudes des agents sont fondées et légales

Public concerné

Cette formation s'adresse aux agents ayant en charge les ressources humaines.
Formation accessible aux publics en situation de handicap.

Durée

2 jours (12 heures)

Méthode pédagogique

- Exposés théoriques
- Études de cas et/ou Mises en situation
- Avant la formation : dépôt du document support de la formation (48 heures avant)

Profil intervenant

Juriste spécialisé en droit hospitalier et médical

Évaluation de fin de formation

En début de formation: recueil des attentes des participants - En fin de formation: bilan avec le formateur sur l'évaluation de la formation grâce à une fiche d'évaluation qui porte sur l'atteinte des objectifs et un questionnaire de satisfaction à chaud. Un compte rendu est remis par le formateur.

Documents remis aux stagiaires

Les supports de cours sont disponibles sur l'espace client ou distribués lors de la formation
Le + : **accès d'un mois à Hopitalex,** base de données de veille et d'information juridique hospitalière

PROGRAMME

Formation disponible en inter, intra et distanciel (proposition sur mesure) actualisée le 29/01/2024

Panorama des dispositions de la loi du 13 juillet 1983

Propos introductif

- Qui est concerné ?
- Faut-il instaurer un référent déontologue dans l'établissement ?

Les garanties des agents de la fonction publique hospitalière (jour 1)

- La liberté d'opinion
- La liberté syndicale
- L'interdiction des discriminations
- La protection de la collectivité
  - La faute de service, les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages
  - Le délit non intentionnel
  - L'élargissement aux proches
- L'hospitalisation du fonctionnaire
- Le respect des droits de la défense

Les obligations légales et jurisprudentielles (jour 2)

- Les nouvelles obligations déontologiques : dignité, impartialité, intégrité, probité, neutralité, laïcité, égalité, liberté de conscience
- L'interdiction de l'activité lucrative (principe, dérogations, procédure, rôle de l'HATVP)
- Le secret et la discrétion professionnelle
- L'information du public
- L'exécution personnelle des tâches et l'obéissance hiérarchique
- L'obligation de réserve (principe, atténuations)